



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 MARS 2016

A 18H30 EN MAIRIE

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, OBLED Samuel, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie-Aurélie, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, DELCOURT Véronique, HAMELIN Natacha (arrivée 18h33), GORNY Mylène, PRONNIER Chantal, LECLERCQ VOISIN Sophie (arrivée 18h31), TISON Emmanuelle.

Absents excusés :

SOJKA David (procuration CORBUT Pierre), SURET Fabrice (procuration LELONG Frédéric), LOGEZ Isabelle (procuration FIDELLE Lucette)

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DELPORTE Bernard correspondant défense.

Monsieur Bernard DELPORTE propose une minute de silence suite aux attentats qui ont eu lieu en Belgique ce mardi matin.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame Mylène GORNY est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 8 mars 2016

Le compte rendu du 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

3 - Finances locales – Adoption des comptes de Gestion et des comptes Administratifs – année 2015

Madame Marie-Thérèse PAQUET rappelle qu'avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de

gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci. (Documents joints).

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et 2343-2 l'exécution des recettes et dépenses des budgets communal et annexes 2015 a été réalisée par le trésorier municipal. Les comptes de gestion établis par lui sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Il rappelle l'état des Compte de gestion budgets 2014, à savoir :

Budget commune : 4 484 428,73 € ; 4 418 588,97 € en 2015

Budget Salle des Fêtes : 19 129,91 € ; 31 991,16€ en 2015

Budget camping : 36 399,80 € ; 50 747,42 € en 2015

Budget ZAC : 2 109 056,44 € ; 2 147 581,86€ en 2015

Soit au total :

En 2014 : 6 649 014,88€

En 2015 : 6 648 909,41 €

Considérant l'identité des valeurs entre les comptes administratifs établi par la commune et les comptes de gestion réalisés par le percepteur, Monsieur le Maire soumet au vote les comptes de gestion du percepteur.

Monsieur Olivier BONVARLET souhaite avoir confirmation qu'à la fin de l'année le résultat du budget communal présente un excédent de 6 648 909,41 €.

Monsieur le Maire confirme.

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

Pour l'approbation des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle après avoir donné la parole à Monsieur Alain DELANNOY pour le détail des résultats des budgets 2015.

Budget commune :

Section fonctionnement : excédent de 4 001 586,78€,

Section investissement : excédent de 417 002, 19 €,

soit au total : 4 418 588,97 €.

Budget Salle des Fêtes:

Section fonctionnement : excédent de 36 985,93€,

Section investissement : déficit de 4 994,77 €,

soit au total : 31 991,16€.

Budget Camping:

Section fonctionnement : excédent de 53 614,23€,

Section investissement : déficit de 2 866,81 €,

soit au total : 50 747,42 €.

Budget ZAC :

Section fonctionnement : excédent de 199 741,99€,

Section investissement : excédent de 1 947 839,87 €,

soit au total : 2 147 581,86€.

Monsieur Alain DELANNOY précise que l'ensemble de ces résultats sont affectés aux budgets primitifs de l'année 2016.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN demande si Monsieur DELANNOY va détailler ligne par ligne cette présentation.

Monsieur Alain DELANNOY indique que les documents ont été remis et qu'il ne les détaillera donc pas plus.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN reprend la parole pour demander des précisions, notamment sur la ligne relative aux indemnités des élus. Initialement celle-ci s'élevait à 87 000 €. Elle est désormais de 105 000 €. Elle ajoute qu'il a été annoncé aux violainois qu'une partie des indemnités des élus serait reversée, et que cela est loin d'être le cas. Lors du précédent mandat, ces indemnités étaient de 103 000 € en 2013. Le budget des indemnités des conseillers et du Maire a explosé. Elle ajoute que même si cette enveloppe est divisée, in fine les violainois payent plus chers les indemnités du Maire et des Adjointes. C'est dans le budget.

Monsieur Alain DELANNOY reprend la parole pour indiquer qu'en 2014, les indemnités ont été versées à partir de mi-juin. L'équivalent de deux mois et demi a été laissé sur le budget soit 21 000 €.

Mesdames Sophie LECLERCQ VOISIN et Emmanuelle TISON indiquent qu'il s'agit ici de l'année 2015.

Monsieur Olivier BONVARLET prend la parole pour rappeler qu'il a déjà été expliqué qu'une partie des indemnités est reversée sur un compte des élus.

Mesdames Sophie LECLERCQ VOISIN et Emmanuelle TISON demandent des précisions sur ce compte des élus.

Monsieur Alain DELANNOY précise que pour 2015, un compte a été créé au travers d'une association des élus violainois ou chacun verse une somme. Chaque élu qui perçoit une indemnité liée à un mandat en verse une part sur ce compte.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN demande in fine à quoi sert cet argent.

Monsieur Alain DELANNOY reprend en indiquant que cette enveloppe sert à payer une action menée par les élus qui sera reconnue.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN demande si cette somme ne va pas servir à payer la prochaine campagne électorale.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS réplique qu'elle y pense peut-être mais pas son équipe.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique que c'est plus cher pour la commune.

Monsieur Frédéric LELONG dit qu'il est offensé par de tels propos.

Monsieur Alain DELANNOY propose de retourner la question et demande combien Madame LECLERCQ VOISIN souhaiterait qu'il soit versé sur ce compte.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN répond qu'elle ne souhaite rien.

Madame Emmanuelle TISON prend la parole en indiquant qu'il avait été annoncé que les indemnités des élus seraient baissées.

Madame Sophie Leclercq VOISIN reprend en affirmant que c'est la majorité qui avait fait des propositions et annoncé la baisse des indemnités des élus et aujourd'hui il est constaté qu'elles ont augmenté en 2015 et qu'en 2016 une somme de 105 000 € est prévue à ce titre.

Monsieur Olivier BONVARLET précise qu'une partie des indemnités est reversée.

Madame Emmanuelle TISON indique que ce qu'elle souhaite c'est que cette somme ne soit pas dans le budget.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique que c'est de l'argent du budget, de l'argent des violainois.

Monsieur Olivier BONVARLET indique que c'est les élus qui décident de ce qu'ils veulent faire de ces indemnités et non l'opposition.

Madame Chantal PRONNIER indique que cela ne doit pas servir pour le compte de l'association.

Monsieur Olivier BONVARLET réagit et demande si elle considère qu'ils détournent de l'argent ?

Madame Marie Aurélie WATTELLIER prend la parole pour rappeler que dans le programme porté par l'équipe il était indiqué qu'une partie des indemnités serait reversées au profit d'actions communales.

Monsieur Olivier BONVARLET indique que ce n'est pas un reversement au budget mais que comme chaque fois cela a été mal interprété.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique que c'est ce que l'équipe municipale voulait faire mais qui n'est pas fait pour l'instant.

Monsieur Olivier BONVARLET dit que l'équipe fait ce qu'il lui semble bon et qu'ils n'ont pas à se justifier.

Madame Emmanuelle TISON ajoute que ce qu'elle souhaitait dire c'est qu'il était prévu 87 000 € et qu'en fait c'est 105 000 €. L'équipe précédente était à 103 000 €. Elle souhaite juste que la presse note cela et que l'équipe en place l'explique comme elle veut.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN reprend sur les fêtes et cérémonies avec une explosion de 118 % avec 43 000 € en 2011 et 117 000 € mais « vous êtes les rois des économies ».

Monsieur Alain DELANNOY dit qu'il faut tenir compte des recettes.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique qu'il en a été tenu compte.

Monsieur Olivier BONVARLET répond qu'une régie a été créée. A la base il y a des dépenses mais aussi des recettes ; il n'y a pas de versement à une association qui gère les dépenses et les recettes. « Si vous assistez aux commissions, Monsieur LUCAS y était, le bilan des fêtes y est présenté. Entre les dépenses et les recettes, les fêtes coûtent 25 000 € à la commune ».

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique que dans le budget tout a augmenté, cela a été doublé entre 2013 et 2015.

Monsieur Olivier BONVARLET indique qu'il y a les recettes.

Madame Chantal PRONNIER demande que ces recettes soient communiquées.

Monsieur Olivier BONVARLET indique que cela a été fait lors de la commission mais elle n'y était pas. Monsieur LUCAS aurait pu en faire part. A la prochaine commission sera présenté le bilan des fêtes 2015.

Madame Chantal PRONNIER demande où sont les recettes.

Monsieur Alain DELANNOY indique qu'elles sont en recettes de fonctionnement page 14.

Madame Emmanuelle TISON reprend en rappelant que Monsieur le Maire avait repris en février 2015 l'augmentation des dépenses par l'ancien conseil municipal qui était de 43 000 € et qu'il avait en 2014 des économies puisque que ces dépenses étaient tombées à 39 600 € mais là en 2015 elles s'élèvent à 117 800 € et en 2016 c'est de l'ordre de 180 000 €.

Monsieur Olivier BONVARLET redit qu'au différentiel c'est 25 000 €.

Madame Chantal PRONNIER souhaite avoir le détail du compte 7788. « Vous avez le temps ».

Madame Cécile LOKIETEK indique qu'il s'agit de la cession d'actif.

Madame Chantal PRONNIER 6232 ; 6531

Madame Cécile LOKIETEK demande à ce que Madame Chantal PRONNIER demande à Monsieur le Maire ces détails.

Monsieur Alain DELANNOY soumet au vote les comptes administratifs.

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont votés à la majorité (4 votes contre).

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

4 - Finances locales - Affectation de résultat année 2015 – Budget commune et budgets annexes

Considérant qu'en comptabilité M14 le résultat de l'année N-1 doit faire l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal est invité à affecter les résultats du budget commune et des budgets annexes

Monsieur le Maire propose de voter l'affectation des résultats.

L'affectation des résultats est adoptée à la majorité avec 4 votes contre pour manque d'information.

5 - Finances locales - Adoption des Budgets Primitifs — année 2016

Lors de la réunion du 8 mars, le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté, les budgets primitifs peuvent donc être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Budget Commune

Monsieur le Maire explique que chaque adjoint a une feuille de route et propose des travaux dans sa délégation.

Ces propositions sont mises en adéquation des budgets fonctionnement et investissement.

Le budget primitif va s'équilibrer comme suit.

En fonctionnement 7 599 534 € en dépenses et recettes

En investissement 1 222 347€ en dépenses et recettes.

Le total du budget 8 821 881 € en dépenses et recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont

Charges à caractère général : 1 888 758 €

Charges de personnel : 1 800 280 €

Dépenses imprévues 569 900 €

Virements à la section d'investissement 110 849 €

Opération d'ordre de transfert entre section : 219 116 €

Autres charges de gestion courante : 461 060 €

Charges exceptionnelles : 2 549 571,95 €

Soit un total de 7 599 534,95 €

En recettes de fonctionnement il y a

Résultat de fonctionnement : 4 001 586,78 €

Atténuation de charges : 100 000 €

Opérations d'ordre de transfert entre section 9 247,17 €

Produits des services 158 700 €

Impôts et taxes 2 582 978 €

Dotations, subventions et participations 674 023 €

Autres produits de gestion courante 69 000 €

Produits exceptionnels : 4 000 €

Soit un total de 7 599 534,95 € de recettes de fonctionnement.

En investissement sont prévus

Installations de voirie 200 000 €

Réseaux de voiries 200 000 €

Bâtiments et autres 31 054 €

Bâtiments scolaires et autres 11 296 €

Equipement cimetière 10 000 €

Autres matériels et outillages 10 000 €

Matériel de transport 30 000 €

Matériels et outillages techniques 10 000 €

Installation et agencement 56 000 €
Mobiliier 10 000 €
Matériel de bureau 2 000 €

Il s'agit des principales dépenses de travaux. Il y aura aussi les frais d'études pour l'école maternelle.

Il y aura aussi

Immobilisations incorporelles 90 000 €
Immobilisations en cours 25 000 €

Soit un total de 1 222 347,19 €

Pour les recettes d'investissement il y a :

Report d'investissement 417 002,19 €
Opérations d'ordre entre section 219 116€
Dotations et fonds divers 37 380 €
Subventions d'investissement 65 500 €
Virement de la section fonctionnement 110 849 €
Opérations patrimoniales 372 500 €

Soit un total de recettes d'investissement de 1 222 347,19 €

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique que le groupe dont elle fait partie est contre ce budget car avec autant d'excédents il aurait pu être développé davantage l'action communale ou baisser les impôts des violainois. Elle ajoute que la précédente municipalité avait également un budget excédentaire de 4,5 millions et qu'il lui avait été reproché de ne pas faire d'investissement et d'avoir une mauvaise gestion.

Le budget principal est adopté à la majorité (4 votes contre).

Budget camping

Les dépenses et les recettes d'investissement de ce budget s'élèvent à 39 745 €
Celles de fonctionnement s'élèvent à 43 164,23 €

Le budget annexe camping est adopté à la majorité (4 votes contre).

Budget Salles des fêtes

Ce budget a bien augmenté. En investissement il est de 26 455 € et en fonctionnement de 29 785,93 €.

Le budget annexe salles des Fêtes est adopté à la majorité (4 votes contre).

Budget ZAC

Ce budget s'élève à 2 116 810,87 € en investissement et 328 291,99 € en fonctionnement.

Le budget annexe ZAC est adopté à la majorité (4 votes contre).

Monsieur le Maire informe le Conseil que des analystes financiers ont attribué la note de 19/20 à la commune sur la gestion de la commune.

6 - Finances locales — Tarif - Fête de la Fraise

Monsieur Olivier BONVARLET indique que dans le cadre de son programme de fêtes, la Commission a décidé de réorganiser le 5 juin la Fête de la Fraise. Lors de cette manifestation, un repas est proposé. Pour l'année 2016 il est proposé que la participation demandée aux personnes participant au repas servi à l'occasion de cette journée soit fixée à 11 € pour les adultes et 7 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Madame Chantal PRONNIER renouvelle sa demande pour obtenir le détail des dépenses et recettes de la manifestation 2015.

Monsieur le Maire indique que cela a été donné lors d'un Conseil Municipal.

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

7 - Finances Locales – Subventions – Réfection du Skate-park

Madame Marie Aurélie WATTELLIER explique qu'un skate-Park a été aménagé il y a plusieurs années rue du Mont Soret derrière le centre de loisirs. Cet équipement vieillissant nécessite des travaux de remise en état. Véritable complément de l'aire de détente intergénérationnelle en cours d'aménagement rue du Mont Soret, la commune souhaite réaliser les travaux nécessaires à la remise en état et en sécurité de ce skate-park. Ces travaux seraient susceptibles de participation financière notamment au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour la réfection du skate-park les subventions susceptibles d'être allouées au titre de la réserve parlementaire ou tout autre partenaire financier.

Monsieur le Maire ajoute que cet équipement est en mauvais état et est devenu bruyant du fait du claquement des plaques.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la réfection du skate park.

8 - Finances Locales – Subventions – Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur Bernard DELPORTE rappelle que lors de sa réunion du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté d'Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments communaux. Les travaux liés à cette mise en accessibilité vont s'échelonner sur six années.

Les premiers travaux vont être engagés cette année. Un soutien financier peut-être recherché auprès notamment d'Artois Comm.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour les travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée les subventions susceptibles d'être allouées par chaque partenaire financier.

Monsieur le Maire ajoute que sur ce programme la commune peut bénéficier des fonds de concours d'Artois Comm., la recherche de subventions se fera. L'agenda a été mis en place, nous y travaillons. L'accessibilité sera accompagnée de travaux d'économie d'énergie par une intervention globale sur chaque bâtiment.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

9 - Finances locales – Cinéma itinérant –Convention

Madame Mylène GORNY rappelle que depuis de nombreuses années, la commune accueille régulièrement un cinéma itinérant dans la salle des fêtes. Ces séances sont proposées par l'association Cinéligue au travers d'une convention. L'année dernière, six films ont été projetés pour un total de 499 spectateurs à Violaines. Chaque année, la commune verse une adhésion établie dont le montant varie en fonction du nombre d'habitants et des recettes générées par la diffusion des films.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement pour 2016 de cette convention et le cas échéant à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu en 2015, 499 spectateurs.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec Cinéligue et autorise Monsieur le Maire à sa signature.

10 - Citoyenneté et Libertés Publiques – Tirage au sort préalable à la désignation aux fonctions de juré d'assises

Madame Lucette FIDELLE indique que par courrier en date du 11 février 2016, Madame la Préfète du Pas de Calais invite, conformément aux dispositions législatives, les Maires à procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises du Pas-de-Calais en 2017. La liste des personnes tirées au sort doit parvenir en préfecture avant le 25 juin 2016. Ce tirage au sort doit avoir lieu publiquement, c'est pourquoi la commune a décidé d'y procéder lors d'une réunion du Conseil Municipal

Pour la commune, il doit être procédé au tirage au sort sur les listes électorales de 9 personnes ayant 23 ans et plus en 2017.

Sont tirés au sort Milville Marc, Planque Sabrina, Maes-Torcq Isabelle, Pascal Quentin, Hennache Evelyne, Descamps Agnès, Canivet Loïc, Knockaert Jean-Marc, Vanecke Marie-Christine.

Ajout : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'avec les documents budgétaires avait été joint le tableau des effectifs du personnel. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document.

Madame Chantal PRONNIER indique qu'il est indiqué Directeur Général des Services, il n'y en a pas.

Monsieur le Maire indique que Madame LOKIETEK est détachée d'Artois Comm.

Madame Chantal PRONNEIR souhaite connaître le coût du détachement.

Monsieur le Maire indique qu'il est nul.

Monsieur Jean Luc FACHE demande s'il y a un poste vacant dans les attachés.

Monsieur le Maire indique que oui.

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

11 - Communications du Maire

Monsieur le Maire explique que pour le dossier Leclerc, la commune a gagné au Tribunal Administratif. Le recours n'est pas suspensif.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN reprend en disant qu'effectivement l'appel n'est pas suspensif. Déjà, 5 jugements avaient été favorables à la commune et objet d'appel et que jamais Leclerc n'avait entamé les travaux forcément car il a une épée de Damoclès sur la tête. La précédente municipalité n'avait jamais communiqué sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'il s'avait qu'un recours était possible durant deux mois. Il n'a pas caché qu'il y avait un appel, il l'avait même évoqué en conseil de sages.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN s'étonne que Monsieur le Maire n'en ait pas parlé en conseil municipal le 8 mars mais l'a évoqué au conseil de sages.

Monsieur Olivier BONVARLET demande pourquoi Madame Leclerc Voisin n'a pas posé la question.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN reprend en disant que le projet Leclerc qui est le projet de l'investiture de Monsieur Le Maire pour lequel il ferait une grève de la faim et subitement Monsieur le Maire a un trou de mémoire ainsi que tout le Conseil.

Madame Emmanuelle TISON demande pourquoi un mail n'a pas été transmis.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN explique que lorsque le jugement a été rendu on ne communique pas lors de la cérémonie des vœux et dans le mag pour indiquer que la commune a gagné. C'est le bon sens. On ne peut pas dire aux violainois le Leclerc va être construit alors que le délai d'appel n'est pas purgé.

Monsieur le Maire reprend les propos de son discours à savoir : « notre part du contrat a été remplie. La prochaine étape sera de voir un supermarché sortir de terre, je vous confirme l'engagement de Leclerc »

Madame Emmanuelle TISON demande si en dehors du Conseil cela ne pouvait pas être dit. Madame MARBACH a notre mail, un mail aurait pu être envoyé.

Madame Cécile LOKIETEK indique que les fonctionnaires territoriaux sont tenus au droit de réserve ils n'ont pas à communiquer directement.

Madame Emmanuelle TISON reprend en indiquant que le personnel a leur adresse mail. Monsieur le Maire a oublié le 8 mars et elle aurait apprécié que quelqu'un leur envoie un mail en disant qu'un recours était déposé. Ils ne seraient pas allés plus loin.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaitait pas le cacher, il l'aurait caché à tout le monde.

Monsieur Olivier BONVARLET demande s'ils ont droit à enregistrer la séance.

Madame TISON dit qu'elle a vérifié qu'elle avait le droit.

Madame LECLERCQ-VOISIN dit qu'il a été souhaité pouvoir réécouter une bande et qu'il n'y a jamais pu y être procédé.

Monsieur le Maire indique que des dates ont été données mais « vous n'étiez pas là ».

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN demande si Monsieur le Maire a terminé ses communications avant de revenir sur le rapport financier demandé depuis le conseil de février 2015. « Nous ne l'avons toujours pas. Nous vous demandons de répondre par courrier avec les raisons de votre refus. Qu'y a-t'il dans ce rapport pour que vous refusiez de le communiquer ».

Madame Cécile LOKIETEK explique que le compte-rendu de l'audit financier a été présenté en conseil municipal le 10 février 2015. Ce compte rendu a été publié sur le site.

« Le rapport n'est pas publié dans la mesure où nous ne disposons pas de son entièreté. La société KPMG avait mandaté deux consultants qui vous ont présenté cet audit. Ces personnes ont aujourd'hui quitté la société. Celle-ci nous a prévenu de ce départ et nous a indiqué son souhait de poursuivre la mission. L'audit commandé comportait trois volets, un volet rétrospectif qui a été présenté, un volet de formation des élus et un volet prospectif. Celui-ci n'a pas été travaillé en 2015, donc la société n'a pas encore présenté son rapport.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN demande si un audit a été payé 11 000 € sans être fourni.

Monsieur le Maire indique qu'un état des lieux a été présenté mais qu'il a souhaité avoir des prospections et notamment s'il fallait pour les investissements à venir emprunter ou faire de l'auto financement. Pour ce qui concerne la formation des élus celle-ci a un coût de 300 € par jour. Les 22 élus ont été formés sur le budget d'une commune. L'audit était prévu il a été fait.

Madame Sophie LECLERCQ Voisin demande s'il sera communiqué.

Monsieur le Maire indique qu'il sera donné.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique que si elle ne peut être destinataire, elle souhaite être destinataire d'une lettre de rejet avec voie et délai de recours. S'il faut elle veut bien venir faire des photocopies des documents correspondants en payant.

Madame Cécile LOKIETEK dit qu'il n'est pas possible de communiquer ce qui n'est pas possédé.

Monsieur le Maire ajoute qu'il donne tous les éléments qui concernent le conseil municipal en temps et en heure, C'est la loi. Ensuite les personnes qui siègent en commissions sont invitées c'est la loi.

La séance est clôturée à 20h00

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN indique que Monsieur DEBERT souhaite faire une intervention.

Monsieur Le Maire répond qu'il reçoit les personnes en permanence.